

**AR Prefecture**046-214602963-20231124-2023\_33-DE  
Reçu le 27/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023**  
Convocation le 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Était absent** : Monsieur Benoît LAFARGUE

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique LABRANDE

-----

**VENTE PARCELLE AD125a**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente de la parcelle AD125a jouxtant la parcelle AD125b où sera construit le hangar communal prévu au budget.

Pour rappel, la commune qui est propriétaire depuis 4 mois de la parcelle AD125, a décidé de border et diviser le terrain en deux afin de vendre une partie à la propriétaire de la parcelle AD130 et conserver le reste pour la création du hangar communal.

Depuis le passage du géomètre, la parcelle AD125 est divisé en deux parties comme suit :

- AD 125a pour une superficie de 210m<sup>2</sup>
- AD 125b pour une superficie de 2 095m<sup>2</sup>

Monsieur le maire souhaite que le conseil municipal se prononce sur le montant de la vente.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DÉCIDE** la vente de la parcelle AD124a pour 1€ (un euro) à la propriétaire de la parcelle cadastrée AD130,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la vente de cette parcelle.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Le 24 novembre 2023

Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 27/11/2023  
Le Maire, Raoul Debar

